

COMMUNIQUÉ
18 Juin 2018

**LES PERSONNES AGEES PEUVENT ENFIN ALLER ET VENIR
COMME TOUT AUTRE CITOYEN**

E. MACRON annonçait ce dimanche soir la nécessité d'un retour à la normale des visites au sein des établissements pour personnes âgées.

En revanche aucun signe n'était donné de la part du chef de l'Etat en faveur d'un retour des sorties individuelles alors que tout autre citoyen Français peut aller et venir librement depuis plusieurs semaines.

L'Association des Directeurs au service des Personnes Agées (AD-PA) et l'Association Vivre et Vieillir Ensemble en Citoyen (AVVEC), soucieuses depuis le début du confinement d'un juste équilibre entre santé physique et santé psychique, ont ainsi engagé un recours en référé - liberté devant le Conseil d'Etat.

Le ministère a depuis diffusé un protocole de déconfinement actualisé précisant que les sorties individuelles devaient dès le 22 juin prochain être à nouveau possibles pour les personnes âgées vivant en établissement.

L'AD-PA et AVVEC se réjouissent que l'Etat ait entendu leur demande et permette enfin aux résidents de bénéficier à nouveau des mêmes droits et libertés que tout autre citoyen, et ce indépendamment de leur lieu d'habitation.

Cette logique de droit commun sera l'un des éléments clé, avec l'augmentation du nombre de professionnels en établissement et à domicile, permettant de garantir la réussite de la prochaine Loi Autonomie.

Pour tout contact
P. CHAMPVERT
R. GIZOLME
Tel : 01.55.12.17.29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées